

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

TPI ANTI ADHERENT CIMENT

**FLUIDE de PROTECTION PRÊT A L'EMPLOI
ANTI-ADHÉRENT pour la PROTECTION des MATÉRIELS
A USAGES PROFESSIONNELS**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une dispersion de fonctions anti-adhérentes à base de polymère de synthèse.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ÉTAT PHYSIQUE	: Fluide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1005 g/l +/- 20 g/l.
. ODEUR	: Peu perceptible
. RÉACTION CHIMIQUE	: Neutre
. PH	: 7,5 environ
. INFLAMMABILITÉ	: Non inflammable
. POUVOIR COUVRANT	: Selon configuration des supports à protéger de 1 litre pour 20 à 30 m ²
. TENSION SUPERFICIELLE PUR	: 31 dyne/cm
. SÉCHAGE	: à température ambiante (20 °c) : 2 à 3 heures selon humidité relative et ventilation.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Non miscible dans les solvants pétroliers non polaires.
- . Pas de classement toxicologique d'après directive européenne toute préparation 88/379.
- . Neutre et chimiquement inerte.
- . Spécialement adapté pour l'application anti-adhérente préventive pour surfaces non poreuses.
- . Fluide anti-adhérent prêt à l'emploi, ne nécessite pas de mélange avant application.
- . Caractère hydrophobe après séchage : évite l'adhérence des projections de poussières de ciments sur les surfaces traitées.
- . Protège temporairement les surfaces extérieures peintes, surfaces métalliques, verre, plastique et bois non poreux.
- . Constitue après séchage, un film protecteur réduisant les possibilités d'adhérence des poussières sèches de ciment qui s'accrochent avec l'humidité ou les pluies sur les extérieurs des silos de stockage dans les centrales BPE, camions d'approvisionnement de ciment vrac, malaxeurs, trémies lors des opérations de transfert.
- . Facilite les opérations de nettoyage des surfaces externes des matériels souillés par des projections de béton. Evite l'attaque des peintures due à l'agressivité du ciment, permet de conserver en bon état de propreté, les engins et matériels.

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI ANTI ADHERENT CIMENT**

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Appliquer uniformément au pinceau ou par pulvérisation sur supports dégraissés, dépolisés.

Protéger de la pluie pendant le séchage.

Nettoyer le matériel d'application dès la fin du travail, à l'eau claire.

Le nettoyage des surfaces et matériels traités est réalisé à l'eau sous pression ou par machine haute pression.

Renouveler l'application de fluide protecteur après chaque grand nettoyage des surfaces.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28^{ème} adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

- . Éviter le contact avec les yeux, la peau.
- . Ne pas laisser à la portée des enfants.
- . Stocker sous abri entre +5°C. et +50°C. Protéger du gel.
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an.

En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'exécédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux .Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.